Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 33

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-250651

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

problème très inquiétant. Des centaines de sommeliers et de garçons coiffeurs ont dû, étant étrangers, abandonner leur travail, et leurs familles se trouvent souvent dans la plus noire misère.

En résumé, notre Bureau s'est occupé d'août à novembre de 1400 cas, dont 450 concernaient des Allemandes [1].

...Notre Bureau a également la tâche de faire des enquêtes sur le sort des « disparus » de la guerre : civils internés dans des camps de concentration; marins se trouvant en pleine mer sur des vaisseaux de toutes les nations; réfugiés belges ou français, etc. Il est naturellement en rapports avec des Bureaux du même genre, en particulier avec ceux de Lausanne et de Genève. Voici un des cas les plus typiques qu'il lui a été donné de résoudre :

Une veuve, réfugiée belge, cherchait sa fille, âgée de seize ans, partie pour le Caire avec des artistes de music-hall sous la direction d'une Allemande. Elle ne pouvait fournir aucune adresse, et la fille ignorant totalement ce qu'était devenue sa mère, il semblait impossible d'arriver jamais à les réunir! Mais la branche du Caire de la National Vigilance Association finit par retrouver la jeune fille, qui est maintenant en route pour l'Angleterre.

...Enfin, notre Comité s'est beaucoup occupé des réfugiés belges en Hollande. Un de nos membres, miss Walsh, qui ramenait de jeunes Allemandes chez elles, fut témoin de l'envahissement de Flessingue par 80,000 fugitifs d'Anvers, qui manquaient de tout. Elle télégraphia à notre présidente, miss Mac-Millian, et le soir du même jour, il partait pour Flessingue quatre grands wagons de farine, de lait condensé, de chocolat et de biscuit, les interdictions d'exportation ayant été levées pour nous.

Plus tard, grâce à l'appui de la presse et à des dons généreux, nous avons pu continuer à envoyer en Hollande des vêtements et de la nourriture pour les malheureux réfugiés belges, puis de l'argent, quand des sociétés de secours se sont constituées là-bas.

* * *

Voici maintenant un des moyens étudiés et mis à exécution par l'Union nationale des Sociétés suffragistes pour diminuer le terrible chômage féminin qui a sévi là bas comme chez nous.

... Le but de quelques-unes de nos organisations féministes a été d'introduire chez nous des industries nouvelles, afin de créer ainsi un gagne-pain à des femmes et à des jeunes filles que la guerre a réduites au chômage. L'industrie des jouets bon marché, provenant jusqu'à présent presqu'uniquement d'Allemagne, est du nombre. La critique faite aux jouets anglais était en effet leur prix élevé, et c'est là que réside la principale difficulté. Pratiquement, tous les jouets sont faits à la main; l'apprentissage exige un certain temps ; et comme il est impossible en ce moment d'engager où que ce soit un capital important, les jouets ne peuvent être exécutés qu'en petite quantité, ce qui naturellement élève leur prix.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que le premier but d'un jouet est d'amuser l'enfant et de l'engager à « jouer » avec lui. C'est ce qu'oublient trop souvent les adultes. Le jouet qui a le plus de succès est certainement celui qui fait le plus fortement appel à l'imagination. Et c'est pourquoi une mécanique compliquée pourra paraître fort ingénieuse, mais n'éveillera nullement l'imagination de l'enfant, cette précieuse et admirable faculté.

Un des jouets de l'Union nationale qui a obtenu le plus de succès est certainement « la boîte Cottage », un charmant dépliant en couleur, avec maisonnette, jardin, et deux petits arbres, qui ne coûte qu'un shelling. D'autres jouets bon marché : un minuscule berceau de poupée à 4 pence; une malle de poupée à 1 shelling; un cochon blanc un peu plus cher; un trousseau de poupée, coupé et préparé, accompagné de ciseaux, dé, aiguilles et des indications nécessaires pour coudre, etc. Enfin, le « trousseau de la Croix-Rouge », comprend une poupée en chemise de nuit, avec des oreillers, des draps marqués d'une croix rouge, des bandes, des mouchoirs, etc., etc.

La fabrication des jouets est faite semble-t-il, pour les femmes. Elles ont, en effet, en plus de l'adresse des doigts, l'amour instinctif de l'enfant, et peuvent sympathiser avec lui et répondre à ses désirs, en créant des jouets nouveaux.

(*The Common Cause* [1]).

[1] Mlle L.-G. Heymann a adressé de Münich, au nom des Sociétés suffragistes allemandes, « ses plus chauds remerciements aux femmes anglaises pour l'aide précieuse et active qu'elles ont apportée aux femmes allemandes se trouvant en Angleterre ». Voilà des actes et des paroles qu'il est bon de faire connaître au milieu des manifestations de haine de nation à nation. (*Réd.*).

[1] Nous regrettons que l'auteur de ce très suggestif article n'ait pas indiqué *combien* peuvent gagner les femmes qui s'adonnent à ce nouveau métier. Il y a là un élément important du problème du chômage qu'il serait nécessaire de connaître L'industrie des jouets bon marché en Allemagne était en effet une de celles où sévissait le plus le *sweating*. Le Vte d'Avenel a cité dans la *Revue des Deux-Mondes* les prix de 30 c. pour une douzaine de poupées en bois, de 1 fr. 50 pour un millier d'yeux de poupée en verre, le gaz et la matière première était à la charge de l'ouvrière, etc. Comment l'Union nationale a-t-elle pu payer ses ouvrières ? Ses expériences seront d'une incontestable utilité sociale. (*Réd.*).

De-ci, De-là...

On nous écrit de Lausanne :

Quelques femmes, profondément émues et tourmentées par la façon dont se fait la guerre, ne peuvent s'empêcher de protester, entre autres, contre l'usage des gaz asphyxiants dans les armées belligérantes.

Elles organisent parmi les femmes une pétition qui s'adressera au Conseil fédéral, et elles désirent, d'ici au 15 juillet, réunir autant de signatures que possible.

Elles adressent donc un vibrant appel à toutes celles de leurs sœurs qui voudront s'élever avec elles contre des pratiques que la conscience ne peut admettre.

On peut se procurer des formulaires de la pétition au Secrétariat, rue de Bourg, 25, Lausanne. En voici le texte :

PROTESTATION

« Les soussignées, femmes, mères, épouses et sœurs, protestent de toutes leurs forces et de la façon la plus énergique contre les procédés inhumains employés dans la guerre et spécialement contre l'usage de gaz asphyxiants et de matières toxiques ou inflammables.

« Elles demandent que les déclarations et conventions de La Haye, notamment la dernière déclaration du 29 juillet 1899 sur les gaz asphyxiants ou délétères, et le Règlement concernant les lois et les coutumes de la guerre, annexé à la quatrième convention du 18 octobre 1907, soient scrupuleusement observés, car ces déclarations constituent la seule garantie des nations civilisées en temps de guerre.

Elles font parvenir leur protestation au Conseil fédéral et au Bureau de la Paix à Berne, et demandent que les efforts de tous s'unissent pour mettre fin à des abus exécrables qui constituent autant d'attentats contre l'humanité. »

* * *

On nous écrit de Château-d'Œx :

Pour la quatrième fois depuis que le droit de vote, en matière ecclésiastique, a été octroyé aux femmes vaudoises, les femmes de

Château-d'Œx, ont été appelées, le 20 juin, à voter. Il s'agissait d'élire un pasteur. 53 femmes ont participé à l'élection, et 109 hommes. Une trentaine de femmes n'ont pas su demander leur inscription dans le registre électoral, en temps utile, et n'ont pas pu, comme elles en avaient l'intention, exercer leurs droits d'électrices. Les femmes ont encore à apprendre à se conformer aux formalités légales. Cette omission, regrettable en principe, n'a pas eu d'influence sur le résultat de l'élection, puisque l'élu a obtenu 111 voix et son concurrent 50.

Lors de la première votation, — c'était en 1910, — 43 femmes ont voté. Dans la même année, il y eut une seconde votation à laquelle 23 femmes participèrent. En 1914, troisième votation; 20 femmes seulement y prennent part. Lors de la votation du 20 juin 1915, il nous a été facile de constater que le sexe fort paraissait s'accoutumer de rencontrer le sexe faible dans le local de vote. C'est plutôt la femme elle-même qui hésite encore à user de son droit: crainte de se ridiculiser, peur de déplaire aux maris réactionnaires, indifférence. Il y a un peu de tout. L'idée ne fait son chemin que bien lentement. La paroisse de Château-d'Œx doit compter de 7 à 800 électeurs masculins. 127 femmes se sont fait inscrire dans le registre civique dès 1910. Ces chiffres établissent la faible proportion de femmes qui, dans notre localité, ont tenu jusqu'ici à exercer le droit de vote. Aug. M.

* * *

Après Mme Macherez, remplaçant le maire de Soissons, dans les tragiques circonstances que l'on sait, voilà qu'une jeune fille de 22 ans, institutrice et secrétaire de mairie dans une localité du Midi, vient de remplir les mêmes fonctions. Nous empruntons à une lettre écrite par elle à *la Française* les détails suivants:

« ... Aussitôt la guerre déclarée, je suis partie pour le chef-lieu me faire enrôler pour un hôpital. J'appris alors que, dans ma commune, le maire et l'adjoint étant mobilisés, les affaires n'allaient pas trop bien. J'allai à la Préfecture, où l'on me dit: « Rejoignez votre poste jusqu'au moment où la Croix-Rouge vous appellera et profitez de ce temps pour organiser la direction de la commune. » En effet, je regagnai la localité, et je convoquai le jour même les conseillers municipaux pour m'entendre avec eux. J'espérais que l'un voudrait se charger de la mairie. Pas du tout. Une discussion orageuse s'éleva entre eux, ravivant de vieilles querelles, de sorte qu'aucun ne voulut assumer la charge: « Vous n'avez qu'à rester, Mademoiselle; pas un de nous n'est capable de faire ce travail, et nous n'avons pas le temps. »

« ... J'allai trouver le Sous-Préfet et lui exposai la situation: « Mademoiselle, vous ne devez pas avoir de doute, me dit-il; votre devoir est de rester. A la Croix-Rouge on vous remplacera facilement; on ne le peut pas dans la commune, où vous êtes indispensable. Vous ferez preuve d'autant de patriotisme ici que là... »

« ... Je pensais qu'il y avait là une occasion de prouver, non en paroles, mais en actions, que les femmes sont capables de prendre part à l'administration communale, au moins. De fait, je n'ai eu à compter que sur moi-même; pas le moindre concours de la part des conseillers, qui se sont déchargés de tout sur moi, même de certaines besognes qui, malgré tout, auraient plutôt incombé à eux qu'à moi (exemple: commander les ouvriers, vérifier leur travail se procurer les matériaux pour réparations, réquisitions, etc., etc.). C'est moi qui ai la parole aux réunions de conseil et de bureau de bienfaisance et qui propose les choses à discuter. Il n'y a que deux cas où le conseiller délégué a rempli son rôle: pour les conseils de révision (impossible, là, de le remplacer) et pour les réquisitions de chevaux, lesquelles se faisant un jour de classe et au chef-lieu de canton, je ne pouvais non plus m'y trouver. A part cela, je m'occupe de tout; du reste, je passe pour le « maire » dans la commune, et les gens, au début (maintenant, ils y sont habitués), m'arrivaient: « C'est bien vous, n'est-ce pas, qui « faites le maire »?

« ... Quant aux observations que j'ai pu faire sur ce qui touche l'hygiène publique, l'assistance, etc., elles m'ont toutes ramenée à cette idée que le concours des femmes serait très utile aux municipalités. Les hommes, bien souvent, ne font pas attention à la portée de certains détails. Ainsi, l'année dernière, une famille profitait du secours alloué aux familles nombreuses; les conseillers votèrent à l'unanimité le secours, mais ils me regardèrent étonnés quand je demandai que l'argent ne puisse être touché que par la femme. Vous devinez pour quelles raisons: mari alcoolique, qui ne laisse pas un sou à l'épouse, etc. Mes raisons exposées, ils furent d'accord pour m'approuver et satisfaire à ma demande; mais eux seuls n'auraient pas songé à ce détail, et sans le vouloir, auraient favorisé la passion de cet alcoolique.

« Pour la vaccination annuelle, l'an dernier, il y eut 2 vaccinés (le maire jugeant inutile pareil travail); en septembre, dès que j'eus la direction des affaires communales, je m'empressai de rappeler le médecin et je ne craignis pas de convoquer individuellement tous ceux qui devaient être vaccinés. On a revacciné aujourd'hui; j'avais fait publier l'heure de la séance dimanche dernier, et insisté avec force sur la nécessité de cette mesure préventive (ce qui faisait hausser les épaules au conseiller délégué), j'ai eu le plaisir de constater qu'on m'avait comprise: la mairie était comble. »

Ajoutons que c'est un conseiller municipal délégué qui, officiellement, fait fonction de maire, puisque seul un « citoyen » peut signer des pièces officielles et que Mlle X... n'est point « citoyenne ». Le rôle de ce délégué consiste exclusivement, dans la circonstance, à signer, sans les comprendre, les pièces que Mlle X. lui présente.

* * *

La Ligue des Actrices suffragistes tient à travailler, elle aussi, pour les soldats anglais, en leur offrant des représentations de premier ordre dans les camps d'Aldershot et de Colchester.

« Cela vaut mieux que se désoler si les hommes se mettaient à boire », disent les membres.

* * *

D'après les derniers recensements, on estime qu'il y a actuellement aux Etats-Unis 8 millions de femmes exerçant une profession lucrative.

A travers les Sociétés

Sous cette rubrique, nous réservons toujours une place dans nos colonnes aux informations que les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de la Suisse romande désirent communiquer à nos lecteurs: annonces de conférences d'intérêt général, brefs comptes-rendus de séances, programmes d'activité, etc. Les textes destinés à cette rubrique doivent parvenir à la rédaction du Mouvement Féministe *avant le 1er de chaque mois, dernier délai.*

Nous prions instamment nos correspondantes de bien vouloir nous envoyer leurs communications prêtes à être remises à l'imprimeur, c'est-à-dire déjà rédigées, sans abréviations dans le texte, écrites d'un seul côté de la page, et d'une longueur n'excédant pas quinze lignes.

Genève. — *Association pour le Suffrage féminin.* — Dans sa séance du 12 juin, le Comité a constitué son Bureau de la façon suivante: Mlle Gourd, présidente; Mme Ad. Hoffmann et M. de Morsier, vice-présidents; Mlle J. Guibert, secrétaire; Mme Kather, trésorière. Le Comité a décidé, entre autres moyens de propagande pour l'hiver prochain, d'éditer à nouveau le calendrier suffragiste de poche, qui avait eu tant de succès en 1914; puis de faire donner, de concert avec l'Union des Femmes, un cours de discussion, pour habituer à la parole et à la discussion publiques bon nombre de suffragistes qui déplorent elles-mêmes leur timidité à cet égard. E. Gd.

Union des Femmes. — La seule séance organisée par l'Union en juin a été une réunion toute intime en l'honneur de Mme Pichon-Landry, secrétaire du Conseil national des Femmes françaises. Réunion charmante, pleine de cordialité et de sympathie, au cours de laquelle Mme Pichon a exposé, avec une dignité et une émotion contenue, qui ont fait grande impression sur les assistantes, l'admirable travail exécuté dans le domaine national par la grande Association française d'abord, son attitude au point de vue international ensuite, vis-à-vis du Congrès de La Haye, tout spécialement. Toutes celles qui ont eu le privilège de rencontrer Mme Pichon n'oublieront certainement pas cette heures dans le petit salon de la rue Etienne-Dumont. — La Commission de l'Ouvroir a décidé, pour des raisons d'économie comme d'organisation intérieure, de fermer provisoirement et pour les mois d'été l'atelier de couture; mais les deux ateliers de raphia et de cartonnages continuent leur travail comme par le passé (le premier avec une journée de huit heures), employant entre eux deux une vingtaine d'ouvrières. De plus, des dons généreux et une commande d'un millier de chemises par la Croix-Rouge